

Titre : l'UE face aux crises migratoires

Face à l'ampleur croissante des mouvements de populations vers l'UE, une réalité pressante émerge, finalement considérée comme une nouvelle crise de type migratoire. Une réponse coordonnée de l'UE devient alors impérative, étant elle-même confrontée à de nombreux enjeux comme des divergences dans les opinions et les prises de décision, très marquées parmi les États membres.

À partir de quel moment les mouvements migratoires ont pris une ampleur qui nécessite une réaction politique de la communauté européenne ?

L'Europe occidentale est considérée comme terre d'immigration depuis 1950. L'augmentation des migrations, en particulier en provenance des pays du sud et de l'est, est une source de préoccupation, comme dans les pays méditerranéens à la fin des années 1990 et au début des années 2000.

La création d'un espace Schengen a permis une libre circulation avec la suppression des contrôles aux frontières communes, ainsi qu'un système d'information Schengen avec les visas. Ces accords de coopération sont entrés en vigueur en 1995, et ont été intégrés dans l'UE par le Traité d'Amsterdam en 1997, amenant à ce que l'on peut qualifier de politique migratoire commune. Le Traité de Tampere en 1999 a renforcé ces mesures avec une politique commune d'asile et d'immigration. Dès lors, il faut prendre en compte l'existence d'importants débats autour de ces questions, puisqu'il aura fallu par exemple 10 ans pour que les accords de Schengen soient appliqués.

En parlant de débats, de quelle manière ces premières mesures ont-elles impacté et divisé le monde politique ?

La politique européenne en résulte divisée, avec des clivages entre la droite et la gauche. L'extrême droite et la droite républicaine ont utilisé l'expression d'"Europe passoire", suggérant une perte de contrôle national. À l'inverse, la gauche a adopté le thème de "l'Europe forteresse", craignant une fermeture accrue pour l'entrée aux migrants. Les montées des extrémismes et de l'euroscepticisme ont entraîné l'échec du Traité établissant une Constitution pour l'Europe en 2004/2005, et ont renforcé cette crainte de la migration.

La politique migratoire européenne est finalement souvent perçue comme lente et décevante face aux tensions persistantes. Il y a une réelle difficulté à trouver des accords communs et concrétiser des directives communes, comme illustré par le Conseil européen de Séville en 2002 sur la lutte contre l'immigration clandestine.

Face aux craintes surtout de la droite, est-ce qu'il y a eu de véritables changements et évolutions concernant les politiques de contrôle aux frontières ?

En réponse à l'augmentation des flux migratoires dans le sillage du printemps arabe, le règlement du code frontières Schengen de 2013 permet aux États membres de renforcer les contrôles intérieurs en cas de menaces, par exemple terroriste, pendant maximum 24 mois. La priorité est de consolider une politique commune en Europe, tout en rassurant les citoyens européens.

À partir de 2004, le programme de la Haye relance le processus initié en 1985. L'agence Frontex a ainsi été créée pour la sécurité de l'UE face aux défis mondiaux liés aux migrations. La politique d'asile et de migrations s'est construite dans un contexte d'instabilité croissante. Toutefois, la garantie d'un système de protection harmonisé (RAEC), devenant une nécessité, s'est articulée autour du règlement Dublin III en 2013, conférant aux États Membres la responsabilité du traitement de la demande d'asile.

Ce règlement a pu être interrogé en 2015 lorsque l'UE a dû faire face à l'afflux croissant de migrants syriens en Grèce, causant une crise grave. Peut-on considérer cette période comme un tournant dans les politiques migratoires de l'UE ?

La fixation d'un agenda européen, en 2015, pour répartir les demandeurs d'asile est révélateur d'une période de crise. Ce système soi-disant "solidaire" a dû évoluer pour répondre aux exigences de l'accroissement du nombre de primo-arrivants, estimés à plus de 1 million pour cette même année. Cela s'est effectué notamment grâce à des accords de coopération (Turquie - 03/2016), des partenariats (Tunisie - 07/2023) et des accords de réadmission.

Plus récemment, un Pacte sur la migration et l'asile a été présenté en 2020 par la Commission européenne pour encadrer l'immigration irrégulière.

En quelques mots, à quel point la réponse de l'UE face aux crises migratoires est-elle efficace et adaptée ?

La politique migratoire de l'UE est critiquée pour son caractère timide, marqué par des désaccords et une attitude globalement hostile. En outre, des initiatives fortes comme Frontex témoignent d'une volonté d'unification et de prise en compte de l'urgence de la crise. La création d'un Fonds asile, migration et intégration l'illustre, avec 1 215 M€ alloué à la France pour la période 2021-2017.